

# **SYNDICAT D'ENTREPRISE - C.G.T DU MUSEE D'ORSAY S.M.O.**

*Musée d'Orsay -62 rue de Lille- 75343 PARIS CEDEX 07  
TEL :01/ 40/49/48/60 - 43/01 mel : cgt@musee-orsay.fr*

Paris, le 8 juillet 2009

## **Compte rendu (non exhaustif) du C.T.P. du 18/06/2009**

[Les procès verbaux exhaustifs de C.T.P. Sont sur la base CTP/CHS de Lotus Notes.]

### 1 – Appel des membres, des experts, et désignation du secrétaire adjoint de séance

<b>Représentants de l'Administration</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Guy COGEVAL, Président	Philippe THIEBAUT, Conservateur en chef (excusé)
Thierry GAUSSERON, Administrateur général	Emmanuel COCAUL, Administrateur général adjoint
Brigitte LECLERCQ, Chef du département des ressources humaines	Véronique DUCARNE, Adjointe au chef du département des ressources humaines
Amélie HARDIVILLIER, Service communication	Céline LEGER-DANION, Chef du département administratif et financier
Josée GRUBER, Responsable du secteur vente	Elvire CAUPOS, Responsable du secteur information et visites
Pierre KORZILIUS, Chef du service de l'auditorium	Olivier SIMMAT, Chef de cabinet
Virginia FIENGA, Adjointe au chef du département du bâtiment	Philippe GOMAS, Chef du département exploitation et sécurité
Mialn DARGENT, Chef du département accueil surveillance	Vincent DELACOUR, Responsable de l'équipe sûreté
Stéphane GUEGAN, Chef du service culturel (excusé l'après-midi)	Fabienne CHEVALLIER, Chargée de mission auprès de l'administrateur général
Caroline MATHIEU, Conservateur en chef	Catherine CHEVILLOT, Conservateur en chef (excusée)
<b>Représentants du personnel</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pascal BOCOIGNANI, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Nicole HAIM, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT

Patrick ROUX, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Maria ALVES, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT
Dominique BIGEARD, Technicien des services culturels, CGT	Jean-Pierre JANAKIEWICZ, Responsable de l'imprimerie, CGT
Maryline ORVILLE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CGT	Frédéric SORBIER, Secteur éducatif, CGT
Widy DANOIS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT	Salime MOHAMED, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT
Carine VIDANOVA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT	Camal CAMALACANANE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, CFDT
Jan FEIGENBAUM, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD-Culture	Patrice DEMONGEOT, Technicien des services culturels, responsable équipe de nuit, SUD-Culture
Liliane BADRA, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD-Culture	Alain RAMOND, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, SUD-Culture
Jean-Claude DECIMUS, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, FO	Emmanuel ROSE-ANTOINETTE, Adjoint technique d'accueil et de surveillance, FO
Olivier MOREAU, Responsable du bureau des courants forts, CGC (excusé)	

## 2 – Approbation du procès-verbal du CTP du 02/03/2009.

Le procès-verbal est approuvé.

## 3 – Tableau de suivi du CTP (information)

Un projet est à l'étude, portant sur la création d'un horaire décalé pour l'équipe de jour (sur volontariat), avec une prise de poste avancée à 8h00 (au lieu de 9h00 actuellement) jusqu'à 17h15, afin d'assurer une meilleure relève de l'équipe de nuit. Ce point sera discuté à l'automne 2009 avec les agents.

## 4 – Service médical – infirmerie – modification des horaires d'ouverture (information)

Mme Tencer, médecin coordinateur au Secrétariat général du ministère (depuis le 25/05/2009), et Mme Lardoux, médecin de prévention, expertes pour l'administration ; Mme Martine Donguy, experte pour les représentants du personnel.

Mme Tencer cite les décrets légaux et en conclue que la présence d'une infirmerie au musée relève du confort, mais outrepassé les obligations du ministère et engage la responsabilité juridique et pénale du Président de l'EPA.

Les représentants du personnel s'inquiètent du non-remplacement d'une infirmière et de la réduction des horaires d'ouverture de l'infirmerie, fréquemment fermée les week-ends et en nocturne depuis quelques temps.

**La CGT** souligne que l'infirmerie participe de la qualité de l'accueil du public. Lorsqu'elle est fermée, les pompiers, qui ne peuvent administrer de soins au même titre que les infirmières, seront amenés à conduire les visiteurs comme les personnels aux urgences de l'hôpital, même pour des maux bénins.

Dans le palmarès annuel des musées publié cette semaine par le *Journal des Arts*, Orsay est descendu à la 11e place sur le critère de l'accueil. Il risque de rétrograder encore l'an prochain si les services aux visiteurs se dégradent.

La responsabilité juridique et pénale du Président est aussi engagée en cas de dépassement de jauge à l'auditorium ou à la salle des Fêtes (cf. point 3, tableau de suivi). Par ailleurs, de nombreux établissements de l'État accueillant du public (lycées, universités...) sont équipés d'une infirmerie sans que la responsabilité des proviseurs et présidents, à notre connaissance, soit personnellement engagée.

## 5 – Modification d'organigramme (avis)

La note d'accompagnement jointe par l'administration insiste sur la nécessité de « *renforcer la cohérence de l'organisation de l'établissement [...] et permettre à ses services et départements d'atteindre leurs objectifs.* »

Elle précise que « *Au terme des premières réunions de travail et des consultations portant sur les propositions d'aménagements de l'organigramme, plusieurs observations émanant des services ou des départements ont été intégrées.* »

L'administration présente les principales modifications de l'organigramme non nominatif :

1 - le chef du **service culturel** motive le retour du secteur des visites adultes et des conférenciers du service des publics au service culturel ; il motive aussi le départ du secteur des éditions à la Présidence.

2 - le chef – par intérim – du **service des publics** présente la mutation de ce service qui devient un département des publics et de la vente rattaché à l'Administration générale.

La note fait état d'un « *renforcement de la mission de développement des ressources.* »

Elle précise que « *Le personnel a été informé de manière régulière de l'avancement du projet d'organigramme, par des réunions avec les secteurs et des informations directes à l'égard des agents concernés.* »

Le secteur de la location d'espace quitte le service des publics pour être rattaché à la Présidence, rapproché ainsi du mécénat, afin de « *développer les synergies entre ces deux activités comme le pratiquent un certain nombre d'établissements.* »

3 - le chef du **département du bâtiment** commente sa transformation en département de la muséographie et des travaux. Il se divise en deux secteurs :

- la programmation et conduite d'opérations (maîtrise d'ouvrage de grands travaux)
- les travaux d'entretien et les ateliers

Il s'agit de passer d'une logique de gestionnaire des travaux à une logique de conduite d'opération, assortie d'un rapprochement de la maintenance des installations.

4 - le chef du **département accueil et surveillance** présente la réintégration des équipes de nuit et du pupitre vol/effraction. La gestion de l'ensemble de la filière accueil et surveillance sera améliorée en étant réunie au sein d'un même département.

La note évoque la « *rationalisation, rendue nécessaire par la multiplicité des acteurs de la sécurité qui constitue un handicap pour la bonne marche du musée.* »

5 - le chef du **département exploitation et sécurité** présente l'intégration du bureau de prévention (liée à la suppression des fonctions de chargé de mission sécurité) et le rattachement direct du SPSI.

En amorce du débat, **la CGT** a lu la déclaration liminaire suivante (en accord avec SUD, CFDT et FO) :

*Nous dénonçons tout d'abord le fait que des pans entiers du projet d'organigramme soient déjà effectifs de manière informelle depuis un an dans le fonctionnement de l'établissement, au mépris de l'avis des représentants du personnel.*

*L'organigramme d'octobre 2008 (celui que l'on trouve sur Lotus) n'a jamais été présenté en CTP.*

*Le musée ne remplit pas qu'un contrat de performance, il conduit aussi un projet scientifique et culturel. L'organigramme doit être l'outil qui permet de mettre en oeuvre une politique de programmation, une politique culturelle, une politique des publics. Or, on n'en découvre guère qu'une vague esquisse dans les documents annexes.*

*Nous constatons surtout un net renforcement de l'autorité managériale, centrée sur la triade Présidence / Conservation / Administration générale.*

*Un lapsus dans les intitulés nous semble révélateur de cet exercice personnalisé du pouvoir : la plupart des services, secteurs et départements sont désignés comme entités ; exemples : « service de la communication », « département informatique », etc...*

*Sauf 3 qui désignent les personnes qui les dirigent :*

*- « Président » (et « chef de cabinet ») - « chef de la conservation » - « administrateur général »*

*On devrait lire des fonctions : « Présidence, cabinet » / « service de la conservation » / « Administration générale ».*

*Autre symptôme de centralisation du pouvoir : des services et des secteurs sont déplacés pour être sous l'autorité directe de la Présidence : les éditions, le mécénat et la location d'espace ; ou de l'Administration : les publics, la communication interne.*

*On obtient donc une hyperprésidence composée de services rattachés directement, toujours plus nombreux.*

*Nous dénonçons l'arbitraire consistant à déplacer subitement un secteur entier, sans communication aux équipes des motivations générales et des objectifs poursuivis.*

*Nous contestons le fait qu'en dépit des notes faisant état d'informations directes régulières sur l'avancement du projet d'organigramme auprès des agents concernés, ceux-ci nous font savoir qu'ils n'ont nullement été informés, les chefs de secteurs ayant été eux-mêmes avertis très récemment.*

*L'aspect non-nominatif de l'organigramme permet d'escamoter des points qui sont lourds d'incidences sur le fonctionnement :*

*- le fait qu'une même personne chapeaute plusieurs entités*

*- le fait que des chefs de service/département soient à temps partiel, chargés par ailleurs d'autres missions. On voit mal comment ils pourront assurer le développement et le rayonnement de leur service/département.*

*- le fait que des chefs, quel que soit leur mérite personnel, ont un profil professionnel en adéquation indirecte avec la nature des missions propres aux services qu'ils dirigent.*

**La CGT** conteste en premier lieu la disparition du service des publics, qui renait dans le giron de l'administration générale en ayant perdu du poids, et recentré sur le développement des ressources propres, qui risquent fort de l'emporter sur les missions d'élargissement et de diversification des publics, en particulier de ceux qu'on appelle les non-publics des musées (cf. loi musée de 2002/01/04).

L'administration réplique qu' « *il faut bien sûr faire venir des publics relevant du champ social, mais il faut aussi faire venir plus nombreux les touristes, et pour cela signer davantage de partenariats avec les tour-opérateurs.* »

**La CGT** s'étonne qu'une seule case blanche (unité d'activité) figure sous chaque case grise (secteur). L'administration nous explique que chaque case blanche du *département* des publics (la notion de *service* s'efface) désigne trois unités d'activités (prospection, diffusion, suivi commercial / ventes, caisses et billetterie, régie des recettes / chargés d'information, réservations des groupes, standard). Nous comprenons donc que les cases de l'organigramme ont été comprimées de 13 à 6 pour atténuer le fait qu'il s'agit d'un ample département.

De quoi constituer en fait une hyperadministration générale (pourquoi par exemple la communication interne ne relève-t-elle pas du service de la communication ?)

Sur le rattachement des visites adultes au service culturel, **la CGT** approuve cette mesure puisqu'il s'agit de programmation de contenus, et de politique de visites. Comme l'indique le chef du service culturel, c'est un retour bienvenu à l'avant 2003, « *à une situation historique* », ajoutant non sans coquetterie « *et j'ai la faiblesse de m'intéresser à l'histoire.* » Nous l'en louons, mais il n'a pas le monopole de l'histoire : pourquoi donc ce secteur, dont il était précisément responsable avant d'être nommé chef du service culturel par M. Serge Lemoine, a-t-il été déplacé à cette occasion au service des publics ?

Quant aux conférenciers, nous relevons qu'ils auront désormais trois référents : la RMN (leur employeur), le service culturel (pour le contenu d'activités et la « coordination »), et le département des publics / secteur des réservations pour leurs plannings sur SYSREM.

M. Le Président évoque l'importance primordiale qu'il accorde aux conférenciers et déplore que « *M. Plocki [ex-chef du service des publics] ne lui ait présenté les conférenciers que cinq minutes.* »

**La CGT** signale que l'ensemble des conservateurs connaît très bien l'équipe des conférenciers, le secteur des visites ayant toujours systématiquement organisé une présentation aux conférenciers de chaque exposition par son commissaire, dédoublée pour permettre à tous d'y assister.

La soustraction au service culturel du secteur des éditions constitue selon **la CGT** une amputation de taille. C'est d'abord une réduction sensible de son périmètre d'action, c'est surtout une privation de la maîtrise des supports de diffusion de ses contenus. Si les éditions scientifiques et commerciales pourraient être rattachées au service de la conservation, les publications d'information trouvent plus logiquement leur place au service culturel (où se trouvent le site web et les productions audiovisuelles).

La suppression de la brochure *Activités éducatives* et du *Manuel des ventes* en 2008 avait été présentée comme l'amorce d'une migration des publications d'information vers le site web. Le chef du service culturel la justifie en appelant, non sans opportunité, à « *la nécessaire protection des forêts* », argument principal avancé déjà l'an passé. Plus sérieusement, l'Administration a le souci d'éviter le pilonnage de stocks sur palettes et la Présidence cite en exemple des stocks importants... de catalogues d'exposition (*Correspondances* : ce qui confirme que les éditions ont toujours été la marotte des directeurs et présidents successifs ; mais aucun ne les avait jamais prises directement sous son aile.)

Les brochures d'information dont nous parlons ont, elles, été épuisées avant terme. Nul stock en ce qui les concerne, comme **la CGT** l'avait signalé lors de la réunion informelle entre l'intersyndicale et la Présidence/Administration le 09/09/2008.

Nous pouvons comprendre le souhait de réduire certaines dépenses, et de privilégier des médias modernes comme Internet, si l'effort – comme l'aspiration à la modernité – est partagé et réparti. C'est loin d'être le cas.

M. Cogeval a confirmé le 24/12/2008 dans une lettre de cadrage sur le budget primitif 2009 série D (culturel) : « *Les coûts prévus pour les publications gratuites tiennent compte du recours croissant aux envois par voie numérique et sont de ce fait revus à la baisse (- 30.000 €).* »

Néanmoins, un superbe dépliant *Acquisitions 2008*, avec logo doré sur carton fort, a été imprimé alors même qu'une rubrique dédiée à ce sujet dans chaque n° de la revue *48/14*, et en ligne sur le site web, avec une mise en avant occasionnelle sur la page d'accueil.

M. Cogeval précise qu' « *il y aura toujours des publications papier* » - c'est bien normal -, dont prochainement un dépliant *Acquisitions 2009*.

Concluons ce chapitre en relevant que les responsables d'activités du secteur éducatif (pour *Activités éducatives*) et ceux du secteur développement des publics (pour *Manuel des ventes*) ont été informés de la suppression de ces brochures *a posteriori* de la décision, et sans aucune consultation sur les besoins, les orientations à définir, les évolutions à envisager ni sur les solutions de remplacement.

Bref, ce nouvel organigramme, pour qui a le sens de l'histoire, rappelle un peu – toutes proportions gardées ! - les accords de Yalta. L'administration martèle qu'elle ne transigera sur aucun point.

**La CGT** vote contre, SUD exprime un vote contre et une abstention, la CFDT et FO s'abstiennent. La CGC n'est pas représentée mais la parité avec l'administration a été rétablie en conséquence. L'administration vote pour à l'unanimité. Les modifications d'organigramme sont adoptées.

## 6 – Nombre de renouvellements - ou non - depuis 2008 des contrats « indicés » (état et établissement) et perspectives 2010 (information)

Un tableau de l'état actuel des effectifs a été fourni aux membres du CTP, détaillé par services et par filières. En mai 2009, l'établissement compte 512 agents, dont 401 titulaires (80 %) et 111 contractuels (20 %). On compte 45 contractuels d'état et 66 contractuels d'établissement. Ce tableau ne fait état ni des éventuels non-renouvellements, ni surtout des perspectives 2010 mais l'administration assure qu'elle n'a « *aucune raison de vouloir réduire les effectifs* » mais qu'elle n'a

pas non plus « à s'opposer aux départs volontaires » et à faire ainsi obstacle aux souhaits de mobilité des agents.

Toutefois, l'effectif réel des titulaires (401) est en-deçà du plafond de postes budgétés par l'Etat : 423. Ce sont 22 postes ETP qui ne sont pas pourvus et risquent d'être soustraits dans le cadre de la réduction des effectifs de la Fonction publique.

Pour les contractuels d'établissement, arrivés au terme de six ans d'ancienneté, ils doivent voir leur situation pérennisée par l'attribution d'un CDI.

## 7 – Bilan de l'activité 2008/2009 de l'assistante sociale (information)

La Présidence estime que le document transmis ressemble davantage à une lettre-cadre qu'à un bilan d'activité. Elle propose que l'assistante sociale présente son activité et son bilan lors du prochain CTP, et souligne l'importance pour les personnels de connaître leurs droits au regard des aides sociales.

## 8 – Point sur le groupe de travail « caisse » et plus précisément sur l'impact de la gratuité des jeunes de 18 à 25 ans (information)

Un groupe de travail incluant des caissiers contrôleurs, s'est réuni deux fois afin de travailler sur l'organisation du travail et des plannings.

**La CGT** a défendu une hypothèse de travail en demi-journées, afin d'alléger la pénibilité du travail. En effet, la mesure de gratuité et la délivrance de billets exonérés a généré un réel surcroît d'opérations et de manipulations (vérification des pièces d'identité, de l'âge et de la nationalité). Ces tâches de vérification se trouvent déplacées du contrôle vers les caisses, et entraînent un ralentissement du débit de délivrance des billets, d'où un allongement des files d'attente.

Gladys Louis-Mirtille, experte pour l'administration, a présenté trois schémas qui seront proposés au groupe de travail avant la mi-juillet.

- 1<sup>er</sup> schéma : 1 pause de 30 minutes, soit le matin, soit l'après-midi + 1h30 de pause déjeuner.
- 2<sup>e</sup> schéma : situation actuelle, mais avec des pauses décalées pour les caissiers contrôleurs, en vue de décaler aussi les changements de caisses et éviter ainsi la simultanéité.
- 3<sup>e</sup> schéma : situation actuelle, mais avec des caisses fermées (non relevées) durant les pauses, soit 4 caisses ouvertes au lieu de 6 à certains moments.

Les trois schémas correspondent à des demi-journées de travail de 3h et 3 h30 (pauses incluses). Leur mise en oeuvre nécessite, selon l'administration, du personnel supplémentaire.

**La CGT** propose d'intervertir 4 postes en caisse avec 4 postes de contrôle, ce qui permet un roulement sur les caisses 2, 3, 4 et 5.

Nous insistons sur le fait que, quels que soient les schémas, le problème crucial reste le sous-effectif : de 2004 à 2008, il y a eu 15 départs de titulaires (12 mutations et 3 départs à la retraite), remplacés par 26 agents vacataires à temps partiel imposé, ce qui complique encore l'organisation des plannings.

Les musées sont bien sûr tenus d'appliquer la mesure élyséenne de la gratuité 18-25 ans. Mais le musée d'Orsay, dont l'administration vante et revendique l'autonomie – notamment en terme de politique tarifaire - s'abrite derrière la stricte application de cette directive pour supprimer l'exonération à des publics qui en bénéficiaient jusqu'alors : les enseignants du supérieur, les documentalistes, les directeurs d'école.

Or, ces personnels de l'Education nationale sont d'importants prescripteurs de visites de musées. Quand ils viennent au musée préparer pour leur classe une visite libre, repérer les oeuvres de leur parcours, ils doivent désormais acquitter le droit d'entrée.

Tel est le paradoxe : le musée accorde la gratuité aux 18-25 ans, mais la supprime aux enseignants des 18-25 ans ! (universités, IUFM, classes prépa, BTS). L'économie financière est marginale (100 à 200 par mois ?) quand l'image est désastreuse sur l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle.

Guy Cogeval concède qu'une réflexion est à mener sur ce point.

L'administration a récemment étendu la mesure, au-delà des ressortissants de l'Union Européenne, aux résidents munis d'un titre de séjour.

## 9 – Évaluation professionnelle et droit individuel à la formation (information)

Les représentants du personnel protestent contre le retard de près de deux mois pris dans le traitement des fiches d'évaluation, compromettant la présentation de certains dossiers en CAP. Pour le chef du DRH, la faute en incombe au SPAS qui a remis les fiches le 15/01 pour un retour fixé au 13/03, ce qui est trop court.

Les représentants du personnel entendent en CAP une autre musique : la gestion des personnels et des carrières par le musée d'Orsay manque de rigueur, entraînant des retards de promotion excédant parfois une année.

**La CGT** pointe l'absence de réelle coordination des notateurs : chacun a noté de façon autonome (certains appliquant des fourchettes hautes, d'autres des fourchettes plus basses) sans concertation entre chefs de service. Après la transmission d'un guide méthodologique, le DRH n'a pas procédé à une harmonisation.

L'Administration réplique que cette démarche aboutirait à l'égalitarisme (tout le monde se voyant attribuer une même note moyenne). Ce n'est l'objectif de la **CGT** qui veut seulement éviter l'arbitraire et d'éventuelles conséquences inéquitables pour les agents et leur carrière.

Pour les contractuels d'établissement, la mise au point des fiches d'évaluation a été sous-traitée, et le résultat tend vers une logique propre au secteur privé. On n'y trouve pas le critère du « sens du service public », ni même celui de la « qualité des relations avec le public » : pourquoi les contractuels d'établissement en seraient-ils dénués ? Ils travaillent bel et bien dans un service public.

Comparées aux fiches d'évaluation des contractuels d'état, les fiches des contractuels d'établissement ont des critères peu clairs (comme « sens de la circulation d'informations »), une notation sur 2 niveaux : « requis » et « mobilisé », en corrélation avec des « attentes » qui ont rarement été formulées avec précision aux agents.

Dans le guide méthodologique pour les notateurs, la part attribuée au mérite s'appuie sur des indicateurs chiffrés individuels ; exemple : « *augmenter son chiffre d'affaires de 5%* ». Or le chiffre d'affaires dépend largement de facteurs externes (recul du tourisme, grippe A, crise économique, crash aérien...) ou internes (exposition à succès d'estime mais à fréquentation modérée, grands travaux...) sur lesquels les personnels n'ont pas d'influence...

## 10 – État d'avancement des travaux SSI (information)

Les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie du musée ont actuellement lieu dans le musée. Le travail dans la zone muséographique est réalisé de nuit (passage de nouveaux câbles, installation de nouveaux détecteurs.) Ce chantier doit se terminer en octobre 2009...

## 11 – Grands travaux, projets et marchés, calendrier (information)

L'administration considère ce point comme prématuré : elle informera les personnels en septembre. Notons qu'elle s'était engagée en janvier 2009 à informer les personnels en avril 2009.

## 12 – Travaux dans les locaux de nuit (information)

Bruno Da Paz, éclairagiste, expert pour les représentants du personnel.

Le combat mené depuis plusieurs années par **la CGT** pour obtenir la mise en conformité des locaux des agents d'intervention de nuit au niveau -2 trouve enfin une issue favorable, avec un projet de locaux plus spacieux et davantage de chambres. L'administration a présenté 3 plans d'aménagements

avec variantes ; le choix définitif de l'un de ces 23 plans sera effectué en réunion de CHS après consultation des agents de nuit concernés. Des travaux de mise aux normes seront réalisés au cours du dernier trimestre 2009.

Le choix de l'administration impacte le local voisin de la base vie des agents de nuit, occupé par l'éclairagiste du musée (dont l'exceptionnelle qualité du travail a été soulignée par Guy Cogeval). L'administration n'étant pas en mesure d'attribuer un local équivalent en surface dans la zone des ateliers techniques, l'arbitrage suivant a donc été proposé : l'éclairagiste conservera un bureau dans le secteur où il a travaillé jusqu'à présent, et obtiendrait un nouveau lieu de stockage pour ses équipements et matériels d'éclairage avec des rangements optimisés.

**La CGT** souhaite que dans ce compromis, il n'y ait aucune perte de superficie globale par rapport aux locaux actuellement attribués à l'éclairagiste.

### 13 – Bons d'habillement pour certains agents du DAS (information)

Concernant les bons d'effets professionnels, **la CGT** estime que la tenue doit être la mieux adaptée à la mission des différents agents. Donc, selon le cas, un uniforme élégant et de qualité (pour les agents en salle, en contact avec le public) ou un bon d'effet professionnel (pour les agents affectés à des postes spécifiques).

### Questions diverses

Situation de l'atelier d'imprimerie : passage de la technologie offset à la technologie numérique haute définition.

**La CGT** regrette que le Président et la chef du service de la communication – dont dépend l'atelier d'imprimerie – aient été contraints de quitter le CTP avant l'examen des questions diverses.

**La CGT** déplore qu'en dépit des études comparatives de matériels situés dans une fourchette raisonnable tant sur le plan du coût que du dimensionnement et le projet d'acquérir un équipement répondant à ces normes, la CIMIR (Commission Interministérielle des Matériels d'Imprimerie et de Reproduction) répond par des directives qui ne peuvent, si elles sont appliquées, que réduire ce qui était un véritable atelier d'impression à un simple atelier de reprographie.

La CIMIR estime trop onéreux les matériels envisagés alors qu'aucun choix n'a encore été arrêté ; tout en parlant de "haut volume", elle préconise le remplacement de la filière offset par un simple copieur couleurs. Cet outil, ne permettant pas d'obtenir la qualité d'un authentique matériel de production, aura pour effet de contraindre le musée à sous-traiter des travaux qui pourraient être réalisés en interne avec une réactivité supérieure et l'avantage d'un contrôle qualité en temps réel, sur place.